

Structure	Commission scientifique
Modalités de constitution	
<p>- Vu le dahir n° 1-00-199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment <u>son article 23</u> ;</p> <p>- Vu le décret n° 2.01.2329 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) fixant la composition et le fonctionnement de la commission scientifique des établissements universitaires ainsi que les modalités de désignation et d'élection de ses membres ;</p> <p>- Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique n° 1271.02 du 11 rejeb 1423 (19 septembre 2002) fixant les modalités d'élection des représentants des professeurs de l'enseignement supérieur au sein de la commission scientifique ;</p>	
<u>Composition</u>	
<p><u>a- Membres désignés :</u></p>	
<p>- Le chef de l'établissement universitaire : président ;</p> <p>- Le directeur adjoint chargé des affaires académiques et étudiantes : rapporteur ;</p> <p>- Le directeur adjoint chargé de la recherche et de la coopération ;</p> <p>- Deux professeurs de l'enseignement supérieur désignés par le président de l'université sur proposition du chef de l'établissement concerné, compte tenu de leur compétence scientifique pour une période de trois ans renouvelable une seule fois.</p>	
<p><u>b- Membres élus :</u></p>	
<p>- Le chef de département élu concerné par le ou les points inscrits à l'ordre du jour de la commission ;</p> <p>- Quatre professeurs de l'enseignement supérieur de l'établissement élus par les enseignants chercheurs dudit établissement pour une période de trois ans renouvelable une seule fois ;</p>	
<u>Réunions</u>	
<p>- La commission se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.</p>	
<u>Modalités d'élection</u>	
<p><u>a- Electeurs :</u></p>	
<p>- Tous les enseignants chercheurs nommés dans l'établissement et qui y exercent à titre principal depuis au moins une année.</p>	
<p><u>b- Eligibles :</u></p>	
<p>- Tous les professeurs de l'enseignement supérieur nommé dans l'établissement et qui y exercent à titre principal depuis au moins une année.</p>	
<p><u>c- Commission d'élection :</u></p>	
<p>- Elle se compose du chef de l'établissement ou son représentant, président ; ainsi que du plus âgé et du plus jeune professeur de l'enseignement supérieur , présent au début du scrutin n'ayant pas fait acte de candidature.</p>	
<p>- Elle veille au bon déroulement des opérations électorales : listes des candidats, bureaux de vote, horaire de scrutin ; dépouillement des votes et proclamation des résultats....</p>	
<p><u>d- Mode et résultat du scrutin :</u></p>	
<p>- l'élection a lieu au scrutin secret uninominal et à la majorité des suffrages exprimés, à un seul tour</p>	
<p>- Sont élus à la commission scientifique, les quatre enseignants chercheurs ayant</p>	

obtenu le plus grand nombre de voix.

- En cas d'égalité des voix, le départage se fait par voie du tirage au sort.

Prérogatives

- Propose toutes les mesures concernant le personnel enseignant-chercheur notamment en ce qui concerne leur titularisation, leur avancement et leur discipline.

Président

Pr. Moulay Larbi ABIDI (Directeur de l'Ecole)

Membres

I- Membres désignés :

- Pr. Samir BENNANI, Directeur adjoint chargé des affaires académiques et estudiantines, rapporteur ;
- Pr. Mohammed MAAROUFI, Directeur adjoint chargé de la recherche et de la coopération ;
- Pr. Mohamed HALOUA ;
- Pr. Abdellatif EL MARJANI ;

II- Membres élus :

- Mme Souad ABDERRAFI : Chef de département des EGT ;
- Mr Taoufik CHERRADI : Chef de département Génie Civil ;
- Mme Fouzia GHAITI : chef de département Génie Industriel ;
- Mr. Saoudi TAIBI : Chef de département Génie Mécanique ;
- Mr Mohsine EL EULDJ : Chef de département Génie Informatique ;
- Mr Mohamed SALOUHI : Chef de département Génie des Procédés ;
- Mr. Ahmed AKHSSAS : Chef de département Génie Minéral ;
- Mr. Mohamed AKHERRAZ : Chef de département Génie Electrique.
- Pr. Nouzha LAMDOUAR ;
- Pr. Zohra BAKKOURY ;
- Pr. Naoual SEMLALI AOURAGH HASSANI;
- Pr. Dalila CHIADMI.